



DOSSIER D'ENQUETE PUBLIQUE
PREALABLE AU PROJET DE DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

**Portion d'une place publique près de la salle Ernest Renaud et des
logements du Clos de la St Michel
Chemin rural à la Guyonnière
Voie communale à la Saint-Hubert**

**Mis à disposition du public
Du 14 mars 2022 au 29 mars 2022**

Mairie de SAINT JULIEN DES LANDES
4 Place Simone Veil
85150 SAINT JULIEN DES LANDES

a) **Objet de l'enquête publique**

Dans le présent dossier, la commune de Saint Julien des Landes soumet à enquête publique trois projets de déclassement du domaine public communal :

- 1) Une portion de la place publique non cadastrée entre la salle polyvalente et les logements du Clos de la Saint-Michel dans le cadre du projet de construction de la bibliothèque communale
- 2) Un chemin communal non cadastré au lieudit « La Guyonnière » en vue d'une cession à un riverain
- 3) Une voie communale non cadastrée au lieudit « la Saint-Hubert » en vue d'une cession à un riverain

Le déclassement d'un bien communal a pour effet de le faire sortir du domaine public communal pour le faire entrer dans le domaine privé de la commune, ce qui permet ensuite à la commune de l'aliéner. Cette procédure de déclassement relève de la compétence du Conseil Municipal et doit faire l'objet d'une délibération à l'issue de l'avis du commissaire enquêteur.

L'enquête publique comme définie à l'article L.134-2 du code des relations entre le public et l'administration « a pour objet d'assurer l'information et la participation du public ainsi que la prise en compte des intérêts des tiers lors de l'élaboration d'une décision administrative compétente avant la prise de décision ».

L'enquête publique est donc préalable à la prise de décision de l'administration.

b) **Localisation des projets**

- 1) Déclassement partiel de la place publique entre la salle polyvalente Ernest Renaud et les logements du Clos de la Saint Michel

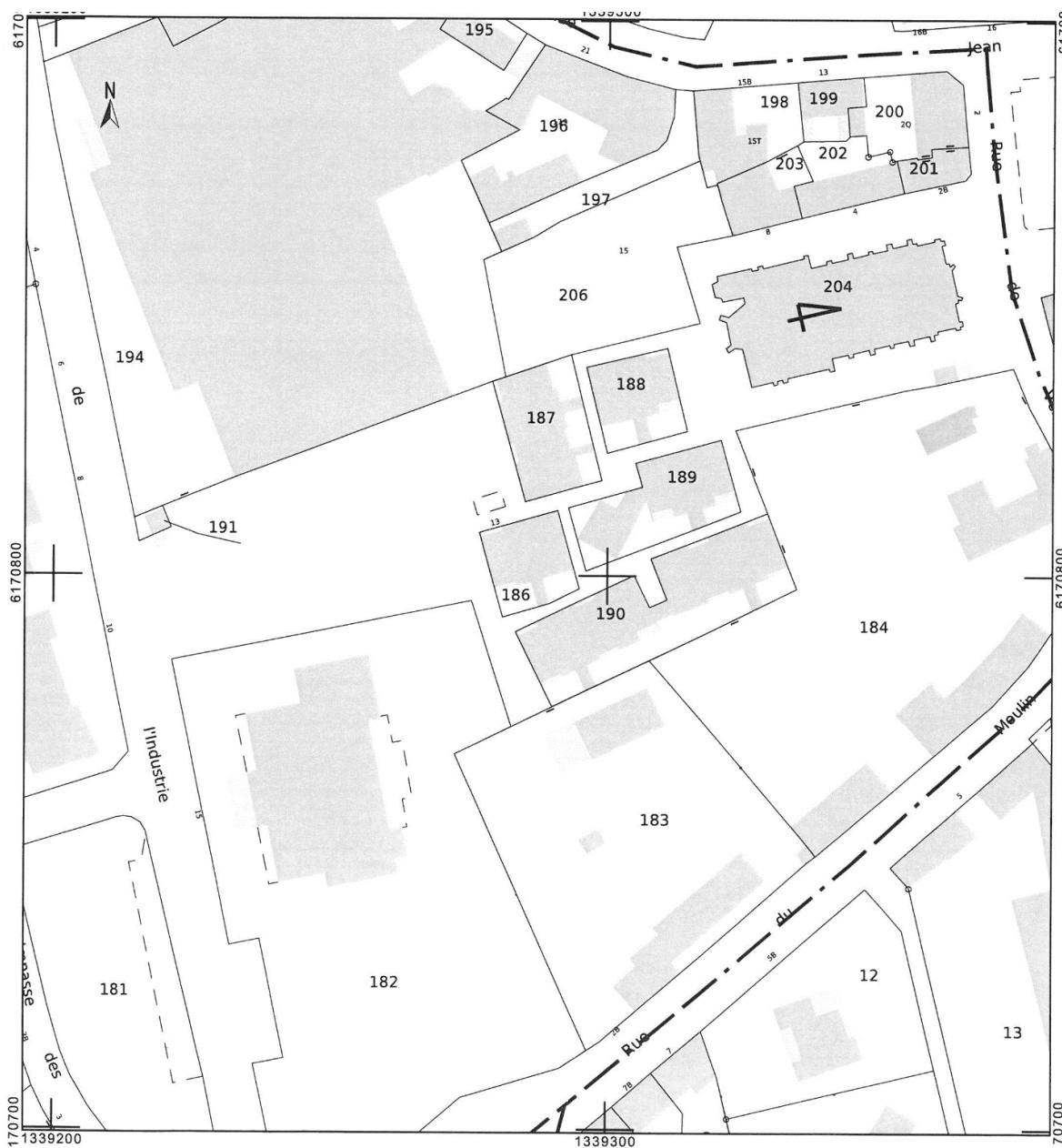
La commune de Saint Julien des Landes a acté le projet de construction d'une bibliothèque communale par la conclusion d'un marché de maîtrise d'œuvre avec le cabinet d'architecte Sarl Yves Nicolas.

Au vue de la localisation actuelle de la bibliothèque et du projet d'aménagement de l'Ilot Resistub, l'emplacement entre la salle polyvalente Ernest Renaud et les logements du Clos de la Saint-Michel est le plus adapté à recevoir ce nouvel équipement public.

Un bornage a été effectué le 1 mars 2022 par un géomètre expert Géouest et nous sommes en attente des documents d'arpentage

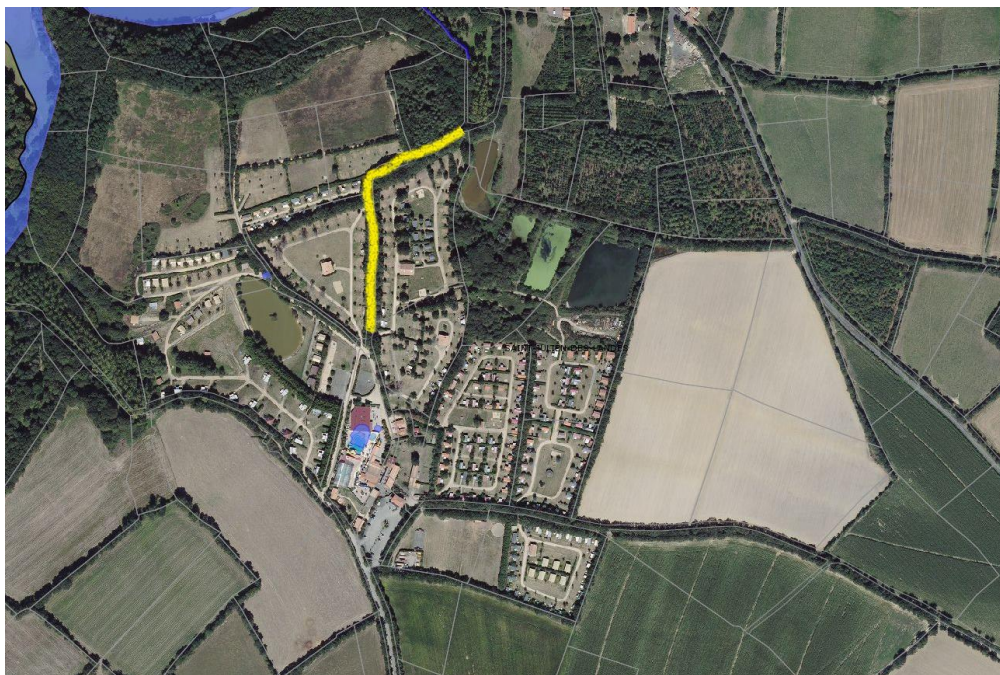


Implantation de la future bibliothèque représentée par le carré rouge



2) Déclassement d'un chemin rural au lieudit « La Guyonnière »

Le camping de la Guyonnière a fait la demande d'acquérir les parcelles A n°2557, A n°2553 ainsi que le chemin rural qui traverse son camping. Cette acquisition permettrait d'éviter la traversée du public au milieu des équipements du camping. Ce chemin est longé par des parcelles appartenant au camping de la Guyonnière.



Tracé du chemin rural concerné par le déclassement en jaune



3) Déclassement d'une voie communale au lieudit la « Saint-Hubert »

Un riverain souhaite acquérir la voie communale au lieudit la « Saint-Hubert ». En effet, la voie communale traverse ses parcelles.



Tracé de la voie communale concernée par le déclassement en jaune



c) Décision du conseil municipal

Dans cet objectif et par délibération du Conseil Municipal n°D2022_12_17_03 du 17 février 2022, il a été décidé du lancement d'une procédure d'enquête publique pour le déclassement du domaine public communal :

- D'une portion de la place publique non cadastrée entre la salle Ernest Renaud et les logements du Clos de la Saint Michel
- D'un chemin rural au lieudit la « Guyonnière »
- D'une voie communale au lieudit la « Saint-Hubert »

d) Modalités de déroulement du déclassement

Le déclassement du domaine public des emprises mentionnées en vue de leur cession pourra être mis en œuvre selon la chronologie suivante :

- Déroulement de l'enquête publique (dont 2 permanences assurées par le commissaire enquêteur désigné par le Maire) puis clôture de celle-ci,
- Elaboration puis remise du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur (sous un délai d'un mois à compter de la clôture de l'enquête publique) à la commune de Saint-Julien-des-Landes,
- Délibération du Conseil Municipal approuvant le déclassement du domaine public des emprises en tenant compte des conclusions de l'enquête et du constat de désaffectation des emprises, puis la cessions des emprises déclassées,
- Découpe du foncier : une fois déclassée, les emprises feront l'objet de document d'arpentage élaboré par un géomètre expert puis déposé au service du cadastre. Cette procédure aura pour but de constituer de nouvelles parcelles identifiables et numérotées et d'en permette la cession.

II - REFERENCES REGLEMENTAIRES

Les textes législatifs et réglementaires liés à la présente procédure d'enquête publique sont regroupés ci-après. On y retrouve les dispositions afférentes au Code de la Voirie Routière et du Code des Relations entre le publics et l'administration.

a) Dispositions afférentes au Code de la Voirie Routière

Article L.141-3 modifié par ordonnance n°2015-1341 du 23 octobre 2015-art 5

Le classement et le déclassement des voies communales sont prononcés par le conseil municipal. Ce dernier est également compétent pour l'établissement des plan d'alignement et de nivellement, l'ouverture, le redressement et l'élargissement des voies.

Les délibérations concernant le classements ou déclassement sont dispensées d'enquête publique préalable sauf lorsque l'opération envisagée a pour conséquence de porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation assurées par la voie.

A défaut d'enquête publique relevant d'une autre réglementation et ayant porté sur ce classement ou déclassement, l'enquête rendu nécessaire en vertu du deuxième alinéa est ouverts par l'autorité exécutive de la collectivité territoriale ou de l'établissement public de coopération intercommunale, propriétaire de la voie, et organisée conformément aux dispositions du code des relations entre le public et l'administration.

L'enquête prévue à l'article L.318-3 du code de l'urbanisme tient lieu de l'enquête prévue à l'alinéa précédent. Il en va de même de l'enquête d'utilité publique lorsque l'opération comporte une expropriation.

Article R*141-4 crée par décret 89-631 1989-09-04 JORF 8 septembre 1989

L'enquête publique prévue au deuxième alinéa de l'article L.141-3 s'effectue dans les conditions fixées par la présente sous-section.

Un arrêté du Maire désigne un commissaire enquêteur et précise l'objet de l'enquête, la date à laquelle celle-ci sera ouverte et les heures et lieu où le public pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations.

La durée de l'enquête est fixée à quinze jours.

Article R*141-5 crée par décret 89-631 1989-09-04 JORF 8 septembre 1989

Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête publique et durant toute la durée de celle-ci, l'arrêté du Maire est publié par voie d'affiche et éventuellement par tout autre procédé.

b) Dispositions afférentes au Code Générales des Collectivités Territoriales (CGCT)

Article L.1311-1 modifié par ordonnance n°2006-460 du 21 avril 2006 – art.3 JORF 22 avril 2006 en vigueur le 1^{er} juillet 2006

Conformément aux dispositions de l'article L.3111-1 du code général de la propriété des personnes publiques, les propriétés qui relèvent du domaine public des collectivités territoriales, de leurs établissements publics et de leurs groupements sont inaliénables et imprescriptibles.

Toutefois, les propriétés qui relèvent de ce domaine peuvent être cédées dans les conditions fixées par l'article L.3112-1 du code général de la propriété des personnes publiques ou échangées dans les conditions fixées aux articles L.3112-2 et L.3112-3 du même code.

c) Dispositions afférentes au Code Général de la Propriété des Personnes Publiques

Article L.2141-1

Un bien d'une personne publique mentionnée à l'article L.1, qui n'est plus affecté à un service public ou à l'usage direct du public, ne fait plus partie du domaine public à compter de l'intervention de l'acte administratif constatant son déclassement.

Annexe 1 : délibération du Conseil Municipal n°D2022_02_17_03 du 17 février 2022 sur la procédure de déclassement du domaine public

Annexe 2 : arrêté du Maire n°84-2022 du 18 février 2022 prescrivant l'enquête publique en vue de déclassements partiel d'une place publique, d'un chemin rural et d'une voie communale et de la désignation d'un commissaire-enquêteur

Annexe 3 : Plan de situation des déclassements

Annexe 4 : publicité et affichage – Affichage sur panneau d'affichage en mairie

Annexe 5 : publicité et affichage – Avis affichés sur site

Annexe 6 : publicité et affichage – Avis de parution dans les journaux légaux

Annexe 7 : publicité et affichage – Avis sur les différents moyens de communications de la commune

Annexe 8 : Courriers aux riverains du projet

Délibération du Conseil Municipal sur la procédure de déclassement du domaine public

République Française
Saint-Julien-des-Landes



Envoyé en préfecture le 20/02/2022
Reçu en préfecture le 20/02/2022
Affiché le 
ID : 085-218502367-20220217-02_17_2022_03-DE

Réf: D2022_02_17_03

EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de Saint Julien des Landes

Département de la Vendée

Nombres de Conseillers

En exercice : 18
Présents : 16
Votants : 16

Séance du 17 Février 2022

Date de la Convocation :

08/02/2022

Date d’Affichage du PV :

22/02/2022

Votes : 16

Pour : 16

Abstention : 0

Contre : 0

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept février, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en Mairie en séance publique sous la présidence de M Joël BRET, Maire.

PRESENTS : BRET Joël, GUERINEAU Chantal, TESSIER Jean, PILLET Mireille, GILMAN Thierry, REMAUD Nadia, BOURREAU Robert, BIDEAU Bruno, GODET Jean-Philippe, GUIMIER Loetitia, GRONDIN Julien, PATRON Gary, GAUVRIT Carole, TESSIER Fabien, PILLET Aurélien

ABSENTS EXCUSES : LAUNAY Jean-Michel, CHARLES Jennifer

Mme GAUVRIT Carole, Conseillère Municipale a été élue secrétaire de séance et Madame Céline CAILLAUD, Directrice Générale des Services est nommée secrétaire auxiliaire.

Objet : LANCEMENT D’UNE ENQUETE PUBLIQUE POUR DECLASSEMENT DU DOMAINE PUBLIC

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code des relations entre le public et l’administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants ;

M. le Maire propose de mettre trois projets en enquête publique pour déclassement du domaine public vers le domaine privé de la commune.

- 1) Une portion de la place publique non cadastrée entre la salle polyvalente et les logements du Clos de la Saint-Michel dans le cadre du projet de construction de la bibliothèque communale
- 2) Un chemin rural non cadastré au lieudit « La Guyonnière » en vue d’une cession à un riverain
- 3) Une voie communale non cadastrée au lieudit « la Saint-Hubert » en vue d’une cession à un riverain

Il est proposé au conseil municipal de lancer une enquête publique visant la désaffectation de l’usage public de ces emprises, à leurs déclassements et à leurs classements dans le domaine privé de la commune de Sain-Julien-des-Landes en vue de cession pour le chemin rural au lieudit « la Guyonnière » et la voie communale au lieudit « la Saint-Hubert »

Envoyé en préfecture le 20/02/2022

Reçu en préfecture le 20/02/2022

Affiché le

SLOW

ID : 085-218502367-20220217-02_17_2022_03-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE :

- **APPROUVE** le lancement d'une enquête publique relative au déclassement d'une portion de la place publique non cadastrée entre la salle Ernest Renaud et les logements du Clos de la St Michel, en vue de construire une bibliothèque,
- **APPROUVE** le lancement d'une enquête publique relative au déclassement en vue d'une cession d'un chemin rural non cadastré au lieudit « la Guyonnière »,
- **APPROUVE** le lancement d'une enquête publique relative au déclassement en vue d'une cession d'une voie communale non cadastrée au lieudit « la Saint-Hubert »,
- **AUTORISE** M. le Maire à mettre en place la procédure correspondante,
- **CHARGE** M. le Maire à prendre un arrêté nommant un commissaire enquêteur en précisant les dates de l'ouverture,
- **AUTORISE** M. le Maire à procéder à l'arpentage des terrains,
- **AUTORISE** M. le Maire à signer tout acte s'afférent au dossier.

Au registre sont les signatures.

Fait et délibéré, les jours, mois, an que ci-dessus

Le Maire
Joël BRÉT

Signé électroniquement par : Joël
Bret
Date de signature : 20/02/2022
Qualité : Maire de St Julien des
Landes



Arrêté du Maire prescrivant l'enquête publique en vue de déclassements partiel d'une place publique, d'un chemin rural et d'une voie communale et de la désignation d'un commissaire enquêteur

DEPARTEMENT DE LA VENDEE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 22/02/2022
Reçu en préfecture le 22/02/2022
Affiché le 
ID : 085-218502367-20220218-84T_2022-AR

84- 2022- Enquête publique

ARRETE

PRESCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DE DECLASSEMENTS PARTIEL D'UNE PLACE PUBLIQUE, D'UN CHEMIN RURAL ET D'UNE VOIE COMMUNALE ET DE LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Le Maire de la commune de SAINT-JULIEN-DES-LANDES (85)

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L 141-3 et R 141-4 à R 141-10 ;

Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R 134-3 et suivants ;

Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 février 2022 décidant la mise en œuvre de la procédure d'une enquête publique pour les déclassement partiel d'une place publique, les déclassements d'un chemin rural à « la Guyonnière » et d'une voie communale à « la Saint-Hubert » ;

Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour la Vendée en 2022 ;

Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;

Considérant qu'il y a lieu de poursuivre ces opérations par l'ouverture d'une enquête publique ;

ARRETE

Article 1er : Une enquête publique en vue de déclasser du domaine public communal, les emprises ci-dessus mentionnées, aura lieu sur le territoire de la commune de Saint-Julien-des-Landes du 14 mars 2022 au 29 mars 2022 inclus.

Article 2 : M. Jean-Yves ALBERT, cadre ERDF-GRDF en retraite, est désigné comme commissaire enquêteur.

Article 3 : Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête à feuillets non-mobles, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés en mairie de Saint-Julien-des-Landes pendant toute la durée de l'enquête soit 16 jours consécutifs aux jours et heures d'ouverture au public, du 14 mars 2022 à 9h00 au 29 mars 2022 à 17h00.

Le dossier soumis à l'enquête également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.stjuliendeslandes.fr/>

Chacun pourra prendre connaissance des projets de déclassement soumis à l'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête en mairie de Saint-Julien-des-Landes ou bien les adresser par voie postale à M. le commissaire-enquêteur, mairie 4 place Simone Veil 85150 Saint-Julien-des-Landes, ou par voie électronique à l'attention de M. le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : enquetepublique@stjuliendeslandes.fr, lesquelles seront annexés au registre.

Envoyé en préfecture le 22/02/2022

Reçu en préfecture le 22/02/2022

Affiché le

SLO

ID : 085-218502367-20220218-84T_2022-AR

Article 4 : le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites ou orales :

- Le lundi 14 mars 2022 de 9h00 à 11h00 (ouverture);
- Le mardi 29 mars 2022 de 15h00 à 17h00 (clôture).

Article 5 : A l'expiration du délai fixé ci-dessus, le registre d'enquête sera clos, paraphé et signé par le commissaire enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête au Maire de Saint-Julien-des-Landes avec son rapport, ses conclusions motivées et avis.

Article 6 : Le présent arrêté sera affiché sur le panneau d'affichage administratif de la mairie au plus tard quinze jours avant le début de l'enquête et pendant la durée de celle-ci. L'accomplissement de cette formalité sera constaté et justifié par un certificat du maire.

Un avis sera en outre inséré dans deux journaux locaux diffusés dans le département et habilités à recevoir les annonces légales, quinze jours avant le début de l'enquête. Un exemplaire des journaux sera annexé au dossier d'enquête.

Dans les mêmes temps, un avis d'enquête sera également affiché sur le panneau d'affichage administratif de la mairie, aux lieux concernés par l'enquête publique, ainsi que sur les différents moyens de communications de la commune.

Article 7 : Un mois après la clôture de l'enquête, le rapport, les conclusions motivées et avis du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an à la mairie de Saint-Julien-des-Landes et sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.stjuliendeslandes.fr> (rubrique VOTRE MAIRIE/Enquêtes publiques)

Article 8 : Le Conseil Municipal de Saint-Julien-des-Landes délibèrera sur ces projets après clôture de l'enquête publique

Article 9 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à M. le Préfet de la Vendée et à M. le commissaire enquêteur.

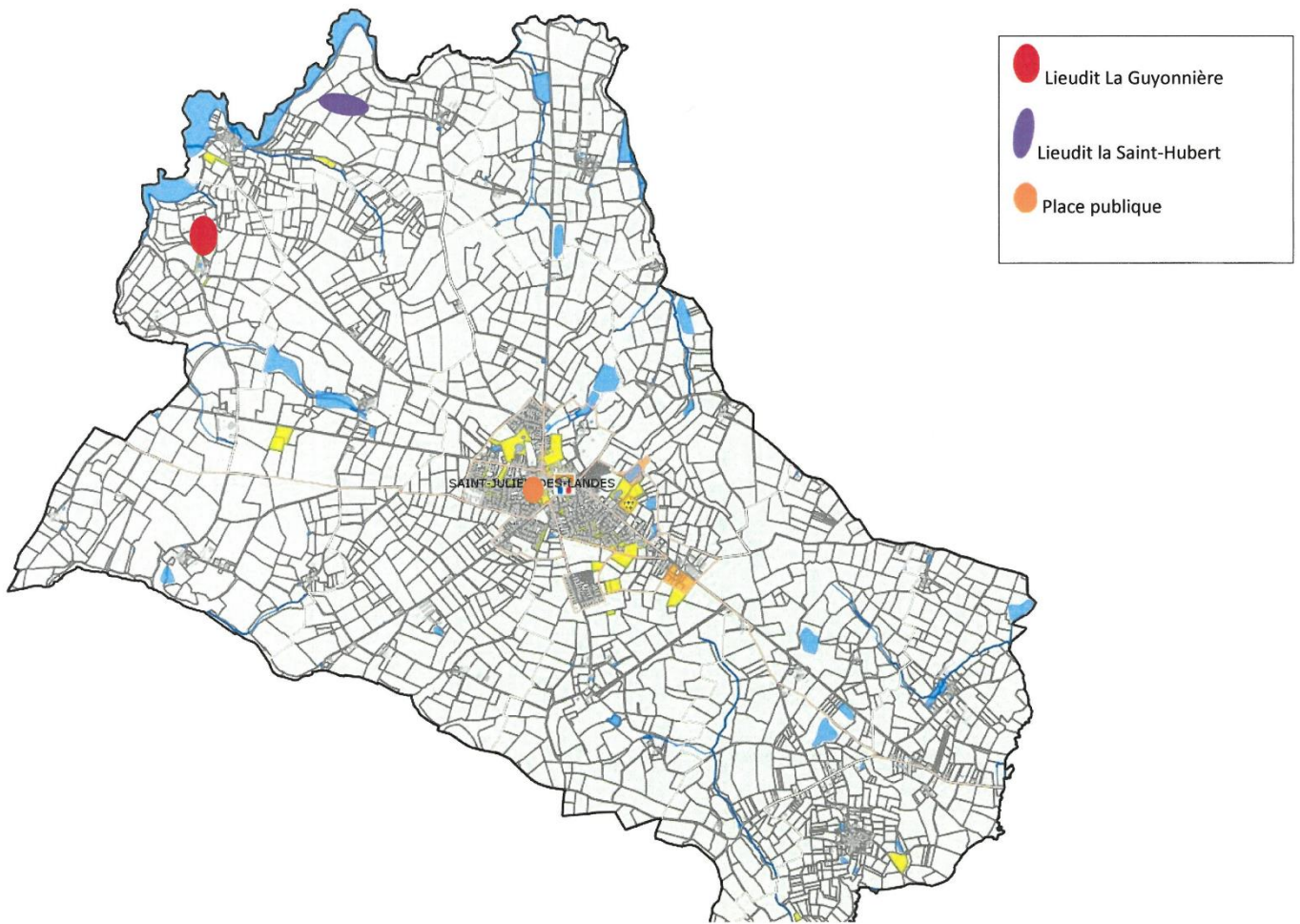
Article 10 : Tout recours contre la présente décision doit être formulé auprès du Tribunal Administratif de Nantes, 6 allée de l'Île Gloriette, 44041 NANTES Cedex 01 ou par l'application Télérecours accessible à partir du site www.telerecours.fr, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification.

Fait à Saint-Julien-des-Landes, le 18 février 2022

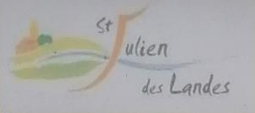
Le Maire, Joël BRET



Plan de situation des déclassements



Publicité et Affichage – Affichage sur panneau d'affichage en mairie



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENTS PARTIEL D'UNE PLACE PUBLIQUE, D'UN CHEMIN RURAL ET D'UNE VOIE COMMUNALE COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DES-LANDES

Par arrêté n°84-2022 du 18 février 2022 Monsieur le Maire de SAINT-JULIEN-DES-LANDES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique.

Cette enquête publique porte sur le projet de déclassement du domaine public sur le territoire de la commune de SAINT-JULIEN-DES-LANDES :

1. d'une bande partielle de la place publique proche de la salle Ernest Renaud et les logements du Clos de la St Michel ;
2. d'un chemin rural situé au lieu-dit « La Guyonnière » ;
3. d'une voie communale situé au lieu-dit « La Saint Hubert ».

A cet effet, Monsieur Jean-Yves ALBERT est désigné comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera **du lundi 14 mars 2022 à 9h00 au mardi 29 mars 2022 à 17h00** inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de la commune de SAINT-JULIEN-DES-LANDES, siège de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public, les :

Lundi	14	Mars	2022	9h00 – 11h00	Mairie de SAINT-JULIEN-DES-LANDES
Mardi	29	Mars	2022	15h00 – 17h00	Mairie de SAINT-JULIEN-DES-LANDES

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de la commune de SAINT-JULIEN-DES-LANDES ou bien les adresser par voie postale à Monsieur le commissaire enquêteur, mairie de Saint-Julien-des-Landes, 4 Place Simone Veil 85150 SAINT-JULIEN-DES-LANDES ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@stjuliendeslandes.fr

La date limite de réception des courriers et courriels est fixée au 29 mars à 17h00. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête, auquel ils seront annexés.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, il sera également consultable sur le site internet suivant : <https://www.stjuliendeslandes.fr/>

Des informations concernant le dossier de déclassement pourront être demandées auprès de Madame Céline CAILLAUD, Directrice des Services de la mairie de St Julien des Landes.

Le rapport, les conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an dès qu'ils seront transmis en Mairie de Saint-Julien-des-Landes, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site : <https://www.stjuliendeslandes.fr/> (Rubrique VOTRE MAIRIE/Enquêtes publiques)

Le dossier sera soumis à l'approbation du conseil municipal, en tenant compte des observations du public, du rapport et des conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur.

ARRÊTE

PRÉSCRIVANT L'ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DE DECLASSEMENTS PARTIEL D'UNE PLACE PUBLIQUE, D'UN CHEMIN RURAL ET D'UNE VOIE COMMUNALE ET DE LA DESIGNATION D'UN COMMISSAIRE-ENQUETEUR

Le Maire de la commune de SAINT-JULIEN-DES-LANDES (85) :
Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu le Code de la voirie routière et notamment ses articles L.141-3 et R.141-4 à 3.141-10 ;
Vu le Code des relations entre le public et l'administration et notamment ses articles R.134-3 et suivants ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 17 février 2022 décidant la mise en œuvre de la procédure d'une enquête publique pour les déclassements partiels d'une place publique, les déclassements d'un chemin rural à « La Guyonnière » et d'une voie communale à « La Saint-Hubert » ;
Vu la liste d'aptitude aux fonctions de commissaire enquêteur pour la Vendée en 2022 ;
Vu les pièces du dossier soumis à l'enquête publique ;
Considérant qu'il y a lieu de poursuivre ces opérations par l'ouverture d'une enquête publique ;

ARRÊTE

Article 1er : Une enquête publique en vue de déclasser du domaine public communal, les emprises ci-dessus mentionnées, aura lieu sur le territoire de la commune de Saint-Julien-des-Landes du 14 mars 2022 au 29 mars 2022 inclus.


Article 2 : M. Jean-Yves ALBERT, cadre EDF-GDF en retraite, est désigné comme commissaire enquêteur.

Article 3 : Les pièces du dossier d'enquête ainsi que le registre d'enquête à feuillets non-mobilités, côté et paraphé par le commissaire enquêteur, sont déposés en mairie de Saint-Julien-des-Landes pendant toute la durée de l'enquête soit 16 jours consécutifs aux jours et heures d'ouverture au public, du 14 mars 2022 à 9h00 au 29 mars 2022 à 17h00.

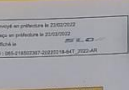
Le dossier soumis à l'enquête est également disponible durant l'enquête publique sur le site internet de la commune à l'adresse suivante : <https://www.stjuliendeslandes.fr/>

Chacun pourra prendre connaissance des projets de déclassement soumis à l'enquête publique et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête en mairie de Saint-Julien-des-Landes ou bien les adresser par voie postale à M. le commissaire-enquêteur, mairie de place Simone Veil 85150 Saint-Julien-des-Landes, ou par voie électronique à l'attention de M. le commissaire enquêteur à l'adresse suivante : enquetepublique@stjuliendeslandes.fr, lesquelles seront annexées au registre.


Fait à Saint-Julien-des-Landes, le 18 février 2022
Le Maire, JODI BRET



Fait à Saint-Julien-des-Landes, le 28 février 2022
Le Commissaire Enquêteur, Jean-Yves ALBERT



Fait à Saint-Julien-des-Landes, le 28 février 2022
Le Maire, JODI BRET



Publicité et Affichage – Avis affichés sur site

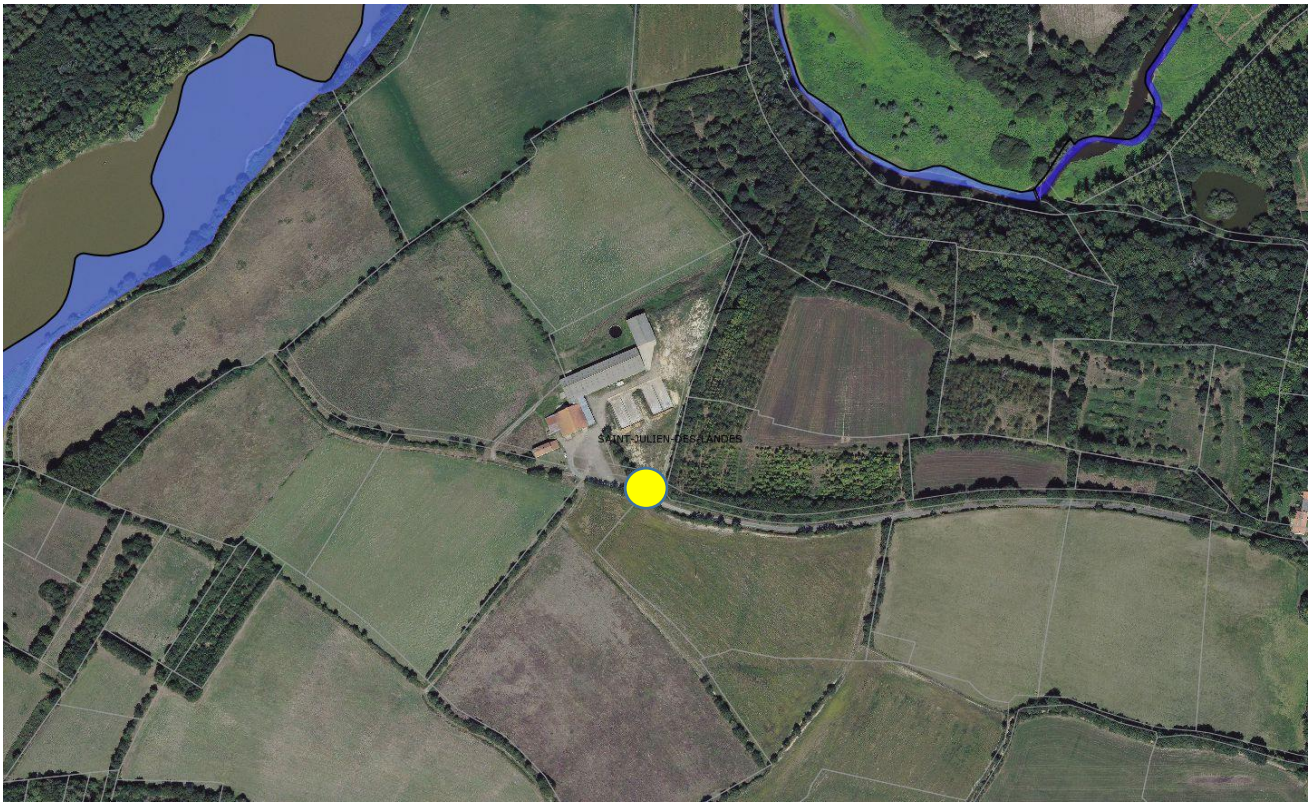
- 1) Déclassement partiel de la place publique entre la salle polyvalente Ernest Renaud et les logements du Clos de la Saint Michel



2) Déclassement d'un chemin rural au lieudit « La Guyonnière »



3) Déclassement d'une voie communale au lieudit la « Saint-Hubert »



32

LA VENDÉE AGRICOLE - VENDREDI 25 FÉVRIER 2022

→ Suite de la page 31

Monsieur Denis Noël AVRILLAUD, aide à la personne CESU, et Madame Sylvie Madéleine Danielle BARRETEAU, aide-soignante, demeurant ensemble à SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE (85900) - 6 rue des Gabarres. Monsieur est né à ANGERS (49000) le 9 novembre 1962. Madame est née à BELLEVILLE-SUR-VIE (85170) le 5 janvier 1964. Mariés à la mairie de ANGERS (49000) le 13 septembre 1985 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire



AVIS DE MODIFICATIONS

GAEC « LE SOUVENIR »
Groupement Agricole
d'Exploitation en Commun
reconnu le 26/11/1979
sous le n°85-838
Société civile au capital fixe
de 123 000 euros
Siège social : 6 Las Roussières
85500 BEAUREPAIRE
318 226 701 RCS La Roche-sur-Yon

Par délibérations prises en Assemblée Générale Extraordinaire du 10 janvier 2022, les associés ont décidé les modifications suivantes : Retrait de la société de M. Bernard BARON, cogérant associé, au 31 décembre 2021. A compter du 1er janvier 2022 : Réduction du capital, transformation du GAEC en EARL, extension de l'objet social et mise à jour des statuts de la société dont les caractéristiques sont désormais les suivantes : Dénomination : « LE SOUVENIR ». Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée. Capital social : 61 500 euros. Siège social inchangé. Objet social : La société a pour objet principal, l'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du Code Rural, et pour objet secondaire, la production et la vente d'énergie électrique produite à partir d'installations utilisant l'énergie radiative du soleil, installations dont les générateurs sont fixés ou intégrés aux bâtiments dont la société est propriétaire ou dont elle dispose dans le cadre d'un bail rural. Date expiration : 17/02/2029. Gérant : M. Mathieu BARON, demeurant 4 Las Roussières - 85500 BEAUREPAIRE. Clause d'agrément : Toute cession de parts sociales autre qu'entre associés ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément unanime des associés. Immatriculation de la société au RCS de La Roche sur Yon.

La Gérance



AVIS DE MODIFICATIONS

**EARL BLANCHARD
JEAN-JACQUES**
Exploitation Agricole à
Responsabilité Limitée
Société civile en liquidation au
capital fixe de 74 800 euros
Siège social : La Dénerouze
85500 LES HERBIERS
487 990 483 RCS La Roche sur Yon

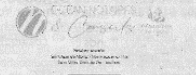
Suivant acte en date du 29/12/2021 reçu par Maître Frédéric LEVAUFRE, notaire à Les Herbiers (Vendée), l'associé unique a décidé de réduire le capital social pour le ramener à 32 300 euros à compter du 29/12/2021, et de procéder à la mise à jour des statuts.

Le Gérant liquidateur

BOURASSEAU INDUSTRIE
Société par actions simplifiée au
capital de 616 806 euros
Siège social : ZAC
85590 LES EPESSES
RCS LA ROCHE-SUR-YON
392 670 105

Aux termes du procès-verbal en date du 14 janvier 2022, l'associé unique a décidé de ne pas renouveler le mandat de Monsieur Nicolas PERENCHIO, Commissaire aux comptes suppléant de la Société.

Pour avis,
Le Président



CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Maître Jean-Charles CADEAU, Notaire au sein de la Société à responsabilité limitée « OCEAN NOTAIRES & CONSEILS », titulaire d'un Office Notarial ayant son siège à SAINT JEAN DE MONTS (Vendée) - 13 Boulevard Maréchal Juin, CRPCEN 85087, le 21 février 2022, a été conclu le changement de régime matrimonial portant adoption de la communauté universelle.

ENTRE,
Monsieur Alain Guy OUDINET, retraité, et Madame Maryse GUIDICELLI, retraitée, demeurant ensemble à COMMEQUIERS (85220) - 63 route de Coëx. Monsieur est né à MONTCY-NOTRE-DAME (08090) le 16 août 1951. Madame est née à CHARLEVILLE-MEZIERES (08000) le 3 septembre 1952. Mariés à la mairie de CHARLEVILLE-MEZIERES (08000) le 12 octobre 1970 sous le régime de la communauté d'acquêts à défaut de contrat de mariage préalable. Ce régime matrimonial n'a pas fait l'objet de modification. Monsieur est de nationalité française. Madame est de nationalité française. Résidents au sens de la réglementation fiscale. Les oppositions des créanciers à ce changement, s'il y a lieu, seront reçues dans les trois mois de la présente insertion, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.

Pour insertion,
Le notaire

SHELLY MAZAL
SASU en liquidation au capital
de 500 euros
Rte de Cholet Noiron D16
85000 LA ROCHE-SUR-YON
827 969 000 RCS
LA ROCHE SUR YON

Par décision de l'associé unique le 31/12/2021, il a été décidé d'approuver les comptes de la liquidation, de prononcer la clôture des opérations de liquidation et de donner quitus et décharge de son mandat au liquidateur.



AVIS DE MODIFICATIONS

EARL L'ALBIZZIA
Exploitation Agricole à
Responsabilité Limitée
Société civile au capital variable
de 91 489,41 euros
Siège Social :
Les Petites Vélizières
85440 AVRILLE
404 439 556 RCS
LA ROCHE SUR YON

Par délibérations prises en Assemblée Générale Extraordinaire du 28 janvier 2022, les associés ont pris acte de la démission de M. Jean-Paul VERDON de ses fonctions de gérant au 31 octobre 2021, puis ont décidé les modifications suivantes, avec effet au 1er novembre 2021 : Réduction du capital social, ramené à 45 000 €. Adoption du régime des sociétés à capital fixe. Extension de l'objet social de la société à l'objet secondaire suivant : "La production et la vente d'énergie électrique produite à partir d'installations utilisant l'énergie radiative du soleil, installations dont les générateurs sont fixés ou intégrés aux bâtiments dont la société est propriétaire ou dont la société dispose dans le cadre d'un bail rural". Mise à jour des statuts.

Le gérant



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DECLASSEMENTS PARTIEL
D'UNE PLACE PUBLIQUE, D'UN
CHEMIN RURAL ET D'UNE VOIE
COMMUNALE
COMMUNE DE SAINT-JULIEN-
DES-LANDES

Par arrêté n°84-2022 du 18 février 2022

En référence à l'arrêté du 19 novembre 2021 dit est de 0,183 € ht par caractère, exceptées les

Monsieur le Maire de SAINT-JULIEN-DES-LANDES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique. Cette enquête publique porte sur le projet de déclassement du domaine public sur le territoire de la commune de SAINT-JULIEN-DES-LANDES :

1. d'une bande partielle de la place publique proche de la salle Ernest Renaud et les logements du Clos de la St Michel ;
2. d'un chemin rural situé au lieu-dit « La Guyonnière » ;
3. d'une voie communale située au lieu-dit « La Saint Hubert ».

A cet effet, Monsieur Jean-Yves ALBERT est désigné comme commissaire-enquêteur. L'enquête se déroulera du lundi 14 mars 2022 à 9h00 au mardi 29 mars 2022 à 17h00 inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de la commune de SAINT-JULIEN-DES-LANDES, siège de l'enquête. Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public, les : - Lundi 14 Mars 2022 9h00 - 11h00 Mairie de SAINT-JULIEN-DES-LANDES - Mardi 29 Mars 2022 15h00 - 17h00 Mairie de SAINT-JULIEN-DES-LANDES. Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête déposé en mairie de la commune de SAINT-JULIEN-DES-LANDES ou bien les adresser par voie postale à Monsieur le commissaire-enquêteur, mairie de Saint-Julien-des-Landes, 4 Place Simone Veil - 85150 SAINT-JULIEN-DES-LANDES ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@stjulien-des-landes.fr. La date limite de réception des courriers et courriels est fixée au 29 mars à 17h00. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête, auquel ils seront annexés. Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, il sera

AGRIAL

Société Coopérative Agricole
et Agroalimentaire
A capital variable
4 rue des Roquemonts
14050 CAEN Cedex
RCS CAEN 428 611 719
Agrément n° 10571

Convocation aux Assemblées
de Sections de Mars 2022
et à l'Assemblée Générale
Ordinaire du 20 Mai 2022

Les Associés Coopérateurs de la Coopérative sont convoqués en Assemblées de Sections afin d'élire des délégués qui auront à délibérer en Assemblée Générale Ordinaire sur l'ordre du jour ci-dessous :

Assemblées de section :

1. Bilan 2021 et perspectives 2022 des activités agricoles et agroalimentaires d'Agrial,
2. Actualités de votre région et opportunités de diversification,
3. Présentation des comptes sociaux de la Coopérative et comptes consolidés 2021 du Groupe Agrial,
4. Proposition de retours aux adhérents au titre de l'année 2021 : intérêts aux parts, ristournes...
5. Renouvellement et désignation des élus de votre comité de section,

CALENDRIER DES ASSEMBLEES DE SECTIONS

Section	Date	He
Sud Loire Océan	15/03/2022	10h
Sarthe Nord	15/03/2022	10h
Touraine Poitou S1 Touraine	16/03/2022	10h
Touraine Poitou S2 Poitou Berry	16/03/2022	10h
Atlantique S1 Loire Atlantique	16/03/2022	10h
Ille-et-Vilaine Sud	17/03/2022	10h
Atlantique S2 Morbihan	17/03/2022	10h
Sarthe Sud	17/03/2022	19h
Les Terres de l'Orme	22/03/2022	10h
Plaine et Auge.14	22/03/2022	10h
Calvados Ouest	23/03/2022	10h
Ille-et-Vilaine Nord	23/03/2022	14h
Cotentin	24/03/2022	10h
Mayenne Anjou S1 Est		
Mayenne Anjou S2 Ouest	24/03/2022	14h
Mayenne Anjou S3 Sud		
Mont Saint Michel	24/03/2022	19h
Alpes Sud Est	28/03/2022	10h

Judiciaires et légales

ale, technique et administrative :
le participation ou d'intérêt dans
sociétés ou opérations quelcon-
voies de fusion, apports, sous-
achats de titres et droits de
stitution de sociétés nouvelles
à autre manière.

9 ans.
M. Philippe Robert Clouet, de
français, demeurant 24, rue
sées, 85110 La Jaudonnière.
Il sera immatriculé au RCS de
e-sur-Yon.
Le Président.



EARL LA SALBOIRE
Exploitation agricole
à responsabilité limitée
Société civile
Capital variable de 7 622,45 euros
Siège social : La Salboire
7100 LA MELLÉRAIE-TILLAY
973 676 RCS La Roche-sur-Yon

DE MODIFICATIONS
libérations prises en assemblée
extraordinaire du 31 jan-
22, les associés ont décidé les mo-
s suivantes, avec effet au 1er dé-
2021 : réduction du capital social,
à 7 500 euros. Adoption du ré-
s sociaux à capital fixe. Nomina-
Mme Marie-Christine Piet épouse
demeurant 138, chemin des
ilots, La Salboire, 85700 La Mel-
lilly, aux fonctions de gérante. Dé-
1 de M. Jean-Michel Puaud de ses
ns de gérant. Mise à jour des sta-
s.
La Gérante.



Me Julien PINEAU
P.A. La Bretomnière
1615 rue Augustin Fresnel
BP 20237 - Boufféré
85600 MONTAIGU-VENDÉE

IS DE CONSTITUTION
de SSP du 22 février 2022, il a été
tué une SARL ayant les caractéris-
s suivantes :
mination : Nova Deck.
social : la réalisation de travaux de
tion et d'entretien extérieur de tous
de bâtiments, d'aménagements, de
s, de terrasses et de toitures. La
tion de petits travaux d'aménage-
extérieur, de bricolage et de jardin.
L'entretien et l'aménagement des ter-
verts, et notamment le débroussaill-
la taille, l'abatage, l'élagage, le dés-
gè, la tonne, le transport de végé-
à la plantation de végétaux. La fabri-
et la pose de terrasses, d'abris de
s et d'aménagements extérieurs en
la réalisation de travaux de réno-
vement, de peinture, de pose de
de petite maçonnerie, de menuiserie
vitreine. L'achat, la vente et le né-
de produits et matériel de nettoyage
entretien, de matériel de construc-
de plantes, de végétaux, d'objets, de
riel, d'outillage et fournitures de jar-
d'horticulture et de décoration. Le
ment, la désinfection et l'application
de produits antiparasitaires dans tous types

GÉRANT ET TRANSFERT DE SIÈGE

Aux termes des décisions en date du
15 février 2022, l'associée unique a dé-
cisé :
- de nommer M. Mathieu Pasquereau, pré-
sident de La Grande Marchandière,
85190 Maché, en qualité de gérant pour
une durée limitée à compter du 15 fé-
vrier 2022, en remplacement de M. Yan-
nick Pasquereau, démissionnaire.
- de transférer le siège social de La Crépe-
lière, 85170 Le Poire-sur-Vie au 45, boule-
vard des Deux-Moulins, 85170 Le Poi-
re-sur-Vie, à compter de ce jour, et de modi-
fier en conséquence l'article 4 des sta-
tus.

Pour avis
La Gérante.



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature
privée en date du 21 février 2022, il a été
constitué une société présentant les
caractéristiques suivantes :
Forme sociale : société à responsabilité
limitée.
Dénomination sociale : Stevema Mar-
chand de Biens.
Siège social : 6, La Naulière, 85220 La
Chapelle-Hermier.
Objet social : toute activité de marchand
de biens en immobilier, à savoir l'achat de
biens immobiliers en vue de leur revente ;
ainsi que toutes actions de promotion im-
mobilière, au sens de l'article 1831-1 et
suivants du Code civil ainsi que toutes
opérations de maîtrise d'œuvre et de
construction-vente.
Durée de la société : 99 ans à compter de
la date de l'immatriculation au RCS au
Registre du commerce et des socié-
tés.
Capital social : 10 000 euros.
Gérance : M. Stéphane Morin, demeurant
6, La Naulière, 85220 La Chapelle-
Hermier.
Immatriculation de la société au Registre
du commerce et des sociétés de
La Roche-sur-Yon.
La Gérante.

In Extenso

LES SABLES D'OLONNE
MINHBIBO
Société civile immobilière
Au capital de 1 000 euros
Siège social : 35, allée des Pignons
85160 SAINT-JEAN-DE-MONTS
RCS La Roche-sur-Yon

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature pri-
vée en date du 22 février 2022, il a été
constitué une société civile immobilière
présentant les caractéristiques suivan-
tes :
Dénomination sociale : Minhbibo.
Siège social : 35, allée des Pignons,
85160 Saint-Jean-de-Monts.
Objet social : l'acquisition, l'administra-
tion et la gestion par location ou autre-
ment de tous immeubles et biens im-
mobiliers bâtis ou non dont elle pourrait
devenir propriétaire ultérieurement, par voie

l'exception des cessions aux associés,
sont soumises à l'agrément de la collectivité
des associés. Président : la société
D.V.P. - Découpe Vandes Producteur, so-
ciété par actions simplifiée au capital de
32 000 euros. Siège social : 68, ZI du Bois
Imbert, 85200 La Ferrière, 822 829 990
RCS La Roche-sur-Yon. Représentée par
M. Jean-Michel Morance, président et
Mme Hélène Reyjal, directrice générale.
La société sera immatriculée au Registre
du commerce et des sociétés de La Ro-
che-sur-Yon.
Pour avis
Le Président.

Pour avis
Le Président.



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature pri-
vée en date du 17 février 2022, il a été
constitué une société présentant les carac-
téristiques suivantes :
Forme : société par actions simplifiée.
Dénomination : AV Invest.
Siège : 46, rue Georges-Ciomencau,
85710 BelleVigny.
Durée : quatre-vingt-dix-neuf ans à com-
pter de son immatriculation au Registre du
commerce et des sociétés.
Capital : 2 000 euros.
Objet : la détention et prise de participa-
tion directe ou indirecte dans le capital de
société, groupement ou entités juridiques
de tous types, créées ou à créer, pouvant
se rattacher à l'objet social, notamment
par voie de création de sociétés nouvel-
les, d'apport, commandite, souscription
ou rachat de titres ou droits sociaux, fu-
sion, alliance ou association en participa-
tion ou groupement d'intérêt économique
ou de location gérance :
- la propriété, l'acquisition, la vente, l'admini-
stration et la gestion pour son propre
compte de valeurs mobilières de place-
ment, et de tous autres instruments finan-
ciers, cotés en bourse ou non cotés, fran-
çais ou étrangers, la souscription de con-
trats de capitalisation et la gestion de ti-
tres de participations ;
- la mise en valeur, l'administration et l'ex-
ploitation, par location ou autrement, in-
cluant l'achat et la vente, de tous immeu-
bles et droits immobiliers dont elle pour-
rait devenir propriétaire par voie d'acqui-
sition, d'échange, d'apport ou autrement ;
- toutes activités de prestations de servi-
ces.
Exercice du droit de vote : tout associé
peut participer aux décisions collectives
sur justification de son identité et de l'ins-
cription en compte de ses actions au jour
de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales, chaque
associé dispose d'autant de voix qu'il
possède ou représente d'actions.
Agrément : les cessions d'actions, à l'ex-
ception des cessions aux associés, sont
soumises à l'agrément de la collectivité
des associés.
Président : M. Vincent Comte, demeurant
6, Jardin des Jonquilles, 85000 Moulle-
ron-le-Capit.
Directeur général : M. Alexis Péan, de-
meurant 48, rue de l'Océan, 85430 Aubri-
gny-les-Clozeaux.
La société sera immatriculée au Registre
du commerce et des sociétés de La Ro-
che-sur-Yon.
Pour avis
Le Président.

Pour avis
La Gérante.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASP en date du 17 février 2022 il a
été constitué une SCI dénommée : SCI
Kamama.
Objet social : 48, rue de la République,
85200 Fontenay-le-Comte.
Capital : 1 000 euros.
Objet social : gestion et location d'im-
meubles dont elle deviendra propriétaire
par apport, achat, construction, ou autre,
situés en France, et éventuellement l'al-
liation sous forme de vente ou d'apport
de tout ou partie des biens composant
l'actif social dans la mesure où ces alié-
nations ne constituent pas des actes de
commerce ou dont elle aura la jouissance
par crédit bail ou autrement. Et généra-
lement toutes opérations financières, mo-
bilières et immobilières se rattachant di-
rectement ou indirectement à cet objet,
et non susceptibles de porter atteinte à la
nature civile de l'activité sociale.
Gérance : M. Arnaud Joël, Philippe Ga-
ud, demeurant 3, rue des Noretiers,
85200 Chaux ; Mme Kathleen, Nathalie,
Maëva Pouponneau, demeurant 2, rue
des Noretiers, 85200 Chaux.
Cession de parts sociales : toutes ces-
sions entre vifs entre personnes physi-
ques ou morales, autres que celles entre
associés, sont soumises à l'agrément
d'un ou plusieurs associés représentant
les trois quarts des parts sociales, y com-
pris les mutations entre ascendants et
descendants.
Durée : 99 ans à compter de son imma-
triculation au RCS de La Roche-sur-Yon.

Immobilier
L'agent immobilier peut être privé
de commission

Exercice du droit de vote : tout associé
peut participer aux décisions collectives
sur justification de son identité et de l'ins-
cription en compte de ses actions au jour
de la décision collective.
Sous réserve des dispositions légales,
chaque associé dispose d'autant de voix
qu'il possède ou représente d'actions.
Agrément : les cessions d'actions au profit
d'associés ou de tiers sont soumises à
l'agrément de la collectivité des associés.
Président : M. Christophe Moreau, de-
meurant 8, impasse des Roches,
85400 Lupon.
La société sera immatriculée au Registre
du commerce et des sociétés de La Ro-
che-sur-Yon.
Pour avis
Le Président.

Pour avis
Le Président.

TAXI MAINES ET BOCAGE

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date à
La Roche-sur-Yon le 1er février 2022, il
a été constituée une société à responsabi-
lité limitée dénommée Taxi Maines et Bo-
cage. Siège social : 7, avenue Commer-
cial Les Arcades, 85250 Saint-Fulgent.
Objet social : le transport de personnes
par taxi et l'activité de taxi, le transport
de courrier, messagerie et transport ex-
press de colis, le transport de malades
assis, le transport sanitaire terrestre par
ambulances, le transport personnalisé et
adapté pour personnes à mobilité ré-
duite, l'assistance aux personnes et aux
biens sur route, le transport scolaire, le
transport routier léger de marchandises
non réglementées en véhicules de moins
de 3,5 tonnes, la location de véhicules de
tourisme avec ou sans chauffeurs et de
liconce de taxi. Durée de la société : 99
ans à compter de la date de l'immatricu-
lation de la société au RCS. Capital social
: 5 000 euros. Gérance : M. Steven Cal-
lard, demeurant 12bis, rue de la Frérie,
85480 Saint-Hilaire-le-Vouhis. Immatricu-
lation de la société au RCS de La Ro-
che-sur-Yon.
Pour avis
La Gérante.

AVIS DE CONSTITUTION

Par ASP en date du 17 février 2022 il a
été constitué une SCI dénommée : SCI
Kamama.
Objet social : 48, rue de la République,
85200 Fontenay-le-Comte.
Capital : 1 000 euros.
Objet social : gestion et location d'im-
meubles dont elle deviendra propriétaire
par apport, achat, construction, ou autre,
situés en France, et éventuellement l'al-
liation sous forme de vente ou d'apport
de tout ou partie des biens composant
l'actif social dans la mesure où ces alié-
nations ne constituent pas des actes de
commerce ou dont elle aura la jouissance
par crédit bail ou autrement. Et généra-
lement toutes opérations financières, mo-
bilières et immobilières se rattachant di-
rectement ou indirectement à cet objet,
et non susceptibles de porter atteinte à la
nature civile de l'activité sociale.
Gérance : M. Arnaud Joël, Philippe Ga-
ud, demeurant 3, rue des Noretiers,
85200 Chaux ; Mme Kathleen, Nathalie,
Maëva Pouponneau, demeurant 2, rue
des Noretiers, 85200 Chaux.
Cession de parts sociales : toutes ces-
sions entre vifs entre personnes physi-
ques ou morales, autres que celles entre
associés, sont soumises à l'agrément
d'un ou plusieurs associés représentant
les trois quarts des parts sociales, y com-
pris les mutations entre ascendants et
descendants.
Durée : 99 ans à compter de son imma-
triculation au RCS de La Roche-sur-Yon.

Avis administratifs



Déclassements partiel
d'une place publique
d'un chemin rural
et d'une voie communale
commune
de Saint-Julien-des-Landes

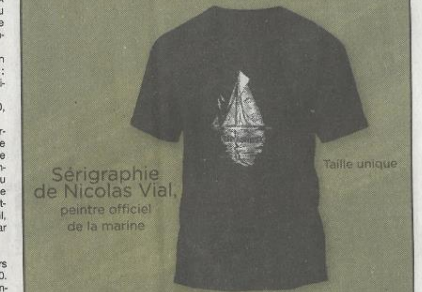
D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Par arrêté n° 84-2022 du 18 février 2022,
M. le Maire de Saint-Julien-des-Landes a
ordonné l'ouverture d'une enquête publi-
que.
Cette enquête publique porte sur le pro-
jet de déclassement ou domaine public
sur le territoire de la commune de Saint-
Julien-des-Landes :
1. d'une bande partielle de la place publi-
que proche de la salle Ernest Renard ;
2. d'un chemin rural situé au lieudit
"La Guyonnière".
3. d'une voie communale situé au lieudit
"La Saint Hubert".
A cet effet, M. Jean-Yves Albert est dési-
gné comme commissaire enquêteur.
L'enquête se déroulera du
lundi 14 mars 2022 à 9 h 00 au
mardi 29 mars 2022 à 17 h 00 inclus aux
jours et heures habituels d'ouverture au
public de la mairie de la commune de
Saint-Julien-des-Landes, siège de l'en-
quête.
Le commissaire enquêteur recevra en
personne les observations du public, les :
- lundi 14 mars 2022, 9 h 00 à 17 h 00, mar-
rie de Saint-Julien-des-Landes,
- mardi 29 mars 2022, 15 h 00 à 17 h 00,
mairie de Saint-Julien-des-Landes.
Pendant la durée de l'enquête, les obser-
vations sur le dossier soumis à l'enquête
pourront être consignées sur le registre
d'enquête déposé en mairie de la com-
mune de Saint-Julien-des-Landes, ou
bien les adresser par voie postale à M. le
Commissaire enquêteur, mairie de Saint-
Julien-des-Landes, 4, place Simone-Viel,
85150 Saint-Julien-des-Landes ou par
voie électronique à l'adresse suivante :
enqueteepublique@stjulien-des-landes.fr
La date limite de réception des courriers
et cournels est fixée au 29 mars à 17 h 00.
Ces-ci compléteront le registre d'en-
quête, auquel ils seront annexés.
Pendant la durée de l'enquête publique,
le dossier sera consultable sur support
papier au siège de l'enquête, il sera égale-
ment consultable sur le site internet sui-
vant :
<https://www.stjulien-des-landes.fr/>
Des informations concernant le dossier
de déclassement pourront être deman-
dées auprès de Mme Céline Caillaud, di-
rectrice des services de la mairie de
Saint-Julien-des-Landes.
Le rapport, les conclusions motivées et
avis du commissaire-enquêteur seront tenus
à la disposition du public pendant un
mois et ils seront transmis au Maire de
Saint-Julien-des-Landes, aux jours et
heures habituels d'ouverture.
Ces documents seront également consul-
tables sur le site :
<https://www.stjulien-des-landes.fr/>
(Rubrique VOTRE MAIRIE/Enquêtes pu-
bliques).
Le dossier sera soumis à l'approbation du
conseil municipal, en tenant compte des
observations du public, du rapport et des
conclusions motivées et avis du commis-
saire enquêteur.



132 PAGES
1 AN - 6 NUMÉROS

RECEVEZ
EN CADEAU
notre tee-shirt



Sérigraphie
de Nicolas Viel,
peintre officiel
de la marine

PROFITEZ D'UN
ACCÈS ILLIMITÉ
À QUARANTE ANS
D'ARCHIVES
plus de 2600 articles parus
dans Le Chasse-Marée.

Publicité et affichage – Avis paru sur les différents moyens de communications de la commune

Site Internet

Site Internet

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE - St. X

https://www.stjulien-des-landes.fr/avis-denquete-publique/

Recherche

Retrouvez notre actualité sur Facebook!

A- A+ A=

VOTRE MAIRIE VIVRE À SAINT JULIEN DES LANDES PETITE ENFANCE JEUNESSE ACTION SOCIALE CCAS SOLIDARITE TOURISME CULTURE SPORTS

La nature à deux pas de la mer ...

CR conseils

Calendrier

Menus

Contact

Saint-Julien-des-Landes - A la une - AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

■ AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Une enquête publique se déroulera du lundi 14 mars 2022 à 9 H au mardi 29 mars 2022 à 17 H suite au déclassement du domaine public sur la commune de St Julien des Landes.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Par arrêté n°184-2022 du 18 février 2022 Monsieur le Maire de SAINT-JULIEN-DES-LANDES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique.

Cette enquête publique porte sur le projet de déclassement du domaine public sur le territoire de la commune de SAINT-JULIEN-DES-LANDES :

1. d'une bande partielle de la place publique proche de la salle Ernest Renaud et les logements du Clos de la St Michel ;
2. d'un chemin rural situé au lieu-dit « La Guyonnère » ;
3. d'une voie communale située au lieu-dit « La Saint Hubert ».

A cet effet, Monsieur Jean-Yves ALBERT est désigné comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera du **lundi 14 mars 2022 à 9h00** au **mardi 29 mars 2022 à 17h00** inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de la commune de SAINT-JULIEN-DES-LANDES, siège de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public les :

Lundi	14	Mars	2022	9h00 - 11h00	Mairie de SAINT-JULIEN-DES-LANDES
Mardi	29	Mars	2022	15h00 - 17h00	Mairie de SAINT-JULIEN-DES-LANDES

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête disposé en mairie de la commune de SAINT-JULIEN-DES-LANDES ou bien les adresser par voie postale à Monsieur le commissaire enquêteur, mairie de Saint-Julien-des-Landes, 4 Place Simone Veil 85150 SAINT-JULIEN-DES-LANDES ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete@stjulien-des-landes.fr.

La date limite de réception des courriers et courriels est fixée au 29 mars à 17h00. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête, auquel ils seront annexés.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, il sera également consultable sur le site internet suivant : <https://www.stjulien-des-landes.fr>.

Des informations concernant le dossier de déclassement pourront être demandées auprès de Madame Céline GAILLAUD, Directrice des Services de la mairie de St Julien des Landes.

Le rapport, les conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an dès qu'ils seront transmis en Mairie de Saint-Julien-des-Landes, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site : <https://www.stjulien-des-landes.fr> (Rubrique VOTRE MAIRIE/Enquêtes publiques).

Le dossier sera soumis à l'inscription du conseil municipal, en tenant compte des observations du

Facebook

Facebook

www.facebook.com/StJulienDesLandes

Modifier Nous contacter Promouvoir

Commenter en tant que Mairie de Saint Julien des landes

Mairie de Saint Julien des landes
Publié par Chantal Guerineau · 25 février, 13:27 ·

Une enquête publique se déroulera du lundi 14 mars 2022 à 9 h au mardi 29 mars 2022 à 17 H suite au projet de déclassement du domaine public sur la commune de St Julien des Landes.

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
DECLASSEMENTS PARTIEL D'UNE PLACE PUBLIQUE, D'UN CHEMIN RURAL ET D'UNE VOIE COMMUNALE
COMMUNE DE SAINT-JULIEN-DES-LANDES

Par arrêté n°184-2022 du 18 février 2022 Monsieur le Maire de SAINT-JULIEN-DES-LANDES a ordonné l'ouverture d'une enquête publique.

Cette enquête publique porte sur le projet de déclassement du domaine public sur le territoire de la commune de SAINT-JULIEN-DES-LANDES :

1. d'une bande partielle de la place publique proche de la salle Ernest Renaud et les logements du Clos de la St Michel ;
2. d'un chemin rural situé au lieu-dit « La Guyonnère » ;
3. d'une voie communale située au lieu-dit « La Saint Hubert ».

A cet effet, Monsieur Jean-Yves ALBERT est désigné comme commissaire-enquêteur.

L'enquête se déroulera du **lundi 14 mars 2022 à 9h00** au **mardi 29 mars 2022 à 17h00** inclus aux jours et heures habituels d'ouverture au public de la mairie de la commune de SAINT-JULIEN-DES-LANDES, siège de l'enquête.

Le commissaire-enquêteur recevra en personne les observations du public les :

Lundi	14	Mars	2022	9h00 - 11h00	Mairie de SAINT-JULIEN-DES-LANDES
Mardi	29	Mars	2022	15h00 - 17h00	Mairie de SAINT-JULIEN-DES-LANDES

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le dossier soumis à l'enquête pourront être consignées sur le registre d'enquête disposé en mairie de la commune de SAINT-JULIEN-DES-LANDES ou bien les adresser par voie postale à Monsieur le commissaire enquêteur, mairie de Saint-Julien-des-Landes, 4 Place Simone Veil 85150 SAINT-JULIEN-DES-LANDES ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquete@stjulien-des-landes.fr.

La date limite de réception des courriers et courriels est fixée au 29 mars à 17h00. Ceux-ci compléteront le registre d'enquête, auquel ils seront annexés.

Pendant la durée de l'enquête publique, le dossier sera consultable sur support papier au siège de l'enquête, il sera également consultable sur le site internet suivant : <https://www.stjulien-des-landes.fr>.

Des informations concernant le dossier de déclassement pourront être demandées auprès de Madame Céline GAILLAUD, Directrice des Services de la mairie de St Julien des Landes.

Le rapport, les conclusions motivées et avis du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public pendant un an dès qu'ils seront transmis en Mairie de Saint-Julien-des-Landes, aux jours et heures habituels d'ouverture. Ces documents seront également consultables sur le site : <https://www.stjulien-des-landes.fr> (Rubrique VOTRE MAIRIE/Enquêtes publiques).

Le dossier sera soumis à l'inscription du conseil municipal, en tenant compte des observations du

Transparence de la Page

Facebook fournit des informations pour vous aider à mieux comprendre le but de cette Page. Découvrez l'historique des publications et de la gestion de cette dernière.

Page créée - 13 juillet 2017



Saint-Julien-des-Landes
Pays-des-Achards

Mes actualités



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
Publié le samedi 26 février
Saint-Julien-des-Landes

Vente de compost et paillage
Vendredi 4 mars - 14h à 19h
Samedi 5 mars - 9h à 12h
(Rue du Centre vers la station d'épuration)

VENTE COMPOST ET PAILLAGES
Publié le lundi 21 février
Saint-Julien-des-Landes

Compost : 1€50 les 100L
Paillage : 3€50 les 100L





COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL - FEVRIER
Publié le dimanche 20 février
Saint-Julien-des-Landes



CONSULTATION PLUIH
Publié le vendredi 4 février
Saint-Julien-des-Landes

À CONSULTER SUR PLACE
à la Communauté de Communes des Pays des Achards
Du 4 février au 6 mars

PLUiH
PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL ET DE L'HABITAT
Modification simplifiée n°11



RD12 - Fermée à la

Services **Journal** Agenda Découvrir

[Retour](#)

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

Saint-Julien-des-Landes

Publié le 26 février 2022



Une enquête publique se déroulera du lundi 14 mars 2022 à 9 h au mardi 29 mars 2022 à 17 H suite au projet de déclassement du domaine public sur la commune de St Julien des Landes.

[Télécharger la pièce jointe \(jpg\)](#)



Courriers aux riverains du projet

DEPARTEMENT DE LA VENDEE



REPUBLIQUE FRANÇAISE

VENDEE LOGEMENT
6 rue Maréchal Foch
CS 80109
85003 LA ROCHE SUR YONA Saint Julien des Landes,
Le 03 Mars 2022.**Référence : 43-2022-CC****Objet : Mise à l'enquête publique de projets de déclassements du domaine public****Dossier suivi par : Céline CAILLAUD, Directrice des Services**

Monsieur le Président,

Par arrêté municipal en date du 18 février 2022, la commune de Saint Julien des Landes soumet aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir une portion de la place publique entre la salle Ernest Renaud et les logements du Clos de la Saint-Michel, dont vous êtes propriétaire, pour y construire une bibliothèque municipale desservant la parcelle A n°2152 dont vous êtes propriétaire.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Saint Julien des Landes confirmera par délibération le déclassement du domaine public communal.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint Julien des Landes durant la période du lundi 14 mars 2022 à 9h00 au lundi 29 mars 2022 à 17h00. Monsieur Jean-Yves ALBERT, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 14 mars 2022 de 9h00 à 11h00 et le lundi 29 mars 2022 de 15h00 à 17h00.



Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Vos observations pourront être adressées par écrit avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le Commissaire enquêteur, Mairie de Saint Julien des Landes, 4 place Simone Veil 85150 Saint Julien des Landes ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@stjuliendeslandes.fr.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en être pris connaissance auprès de la mairie de Saint Julien des Landes et ce, pendant une durée d'un an.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Joël BRÉT



VENDEE LOGEMENT 6 Marechal Deb CS 50159 55003 LA ROCHE SUR YON		LA POSTE Numéro de l'AR : AR 1A 189 735 7393 3  Renvoyer à FRAB	
Présenté / Avisé le : / / Distribué le : 04 / 03 / 22			
Je soussigné(e) déclare être <input type="checkbox"/> Le destinataire <input type="checkbox"/> Le mandataire		Signature (préciser « destinataire » ou « mandataire ») 	
<input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire <input type="checkbox"/> Autre :		Signature facteur *	
<small>* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.</small>			
Mairie 4 Place Simone Veil 55150 ST JULIEN DES LANDES			
			



VENDEE EAU
57 rue Paul Emile Victor
CS 90041
85036 LA ROCHE SUR YON

A Saint Julien des Landes,
Le 03 Mars 2022.

Référence : 43-2022-CC

Objet : Mise à l'enquête publique de projets de déclassements du domaine public

Dossier suivi par : Céline CAILLAUD, Directrice des Services

Monsieur le Président,

Par arrêté municipal en date du 18 février 2022, la commune de Saint Julien des Landes soumet aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir la voie communale non cadastrée au lieudit la « Saint-Hubert » desserrant la parcelle A n°2152 dont vous êtes propriétaire.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Saint Julien des Landes confirmera par délibération le déclassement du domaine public communal de cet espace en vue d'une cession au profit de la SCI Jean Yole.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint Julien des Landes durant la période du lundi 14 mars 2022 à 9h00 au lundi 29 mars 2022 à 17h00. Monsieur Jean-Yves ALBERT, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 14 mars 2022 de 9h00 à 11h00 et le lundi 29 mars 2022 de 15h00 à 17h00.


Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Vos observations pourront être adressées par écrit avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le Commissaire enquêteur, Mairie de Saint Julien des Landes, 4 place Simone Veil 85150 Saint Julien des Landes ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@stjuliendeslandes.fr.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en être pris connaissance auprès de la mairie de Saint Julien des Landes et ce, pendant une durée d'un an.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Joël BRÉT



En provenance de : VENDEE 844 57 rue Paul et de Victor CS 90041 85036 LA ROCHE SUR YON		 LA POSTE Numéro de l'AR : AR 1A 189 735 7390 2		
RECOMMANDÉ : AVIS DE RÉCEPTION				
Présenté / Avisé le : Distribué le : 04 / 03 / 2022				
Je soussigné(e) déclare être <input type="checkbox"/> Le destinataire <input type="checkbox"/> Le mandataire <input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire <input type="checkbox"/> Autre :				
Signature factuel		Mairie 4 Place Simone Veil 85150 ST JULIEN DES LANDES TM0066 / 72		

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



M. RABALLAND Michel
72 rue des Sauniers
85100 LES SABLES D'OLONNE

A Saint Julien des Landes,
Le 03 Mars 2022.

Référence : 43-2022-CC

Objet : Mise à l'enquête publique de projets de déclassements du domaine public

Dossier suivi par : Céline CAILLAUD, Directrice des Services

Monsieur,

Par arrêté municipal en date du 18 février 2022, la commune de Saint Julien des Landes soumet aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir la voie communale non cadastrée au lieudit la « Saint-Hubert » proche de la parcelle A n°561 dont vous êtes propriétaire.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Saint Julien des Landes confirmera par délibération le déclassement du domaine public communal de cet espace en vue d'une cession au profit de la SCI Jean Yole.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint Julien des Landes durant la période du lundi 14 mars 2022 à 9h00 au lundi 29 mars 2022 à 17h00. Monsieur Jean-Yves ALBERT, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 14 mars 2022 de 9h00 à 11h00 et le lundi 29 mars 2022 de 15h00 à 17h00.


Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Vos observations pourront être adressées par écrit avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le Commissaire enquêteur, Mairie de Saint Julien des Landes, 4 place Simone Veil 85150 Saint Julien des Landes ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@stjuliendeslandes.fr.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en être pris connaissance auprès de la mairie de Saint Julien des Landes et ce, pendant une durée d'un an.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Joël BRET



En provenance de :	
M. RABALLAND Michel 72 rue des Sables 85100 LES SABLES D'OLONNE	
5092 VSB - PFC 30A - 307643709 - 08/21	
LA POSTE Numéro de l'AR : AR 1A 189 735 7388 9	
RECOMMANDE : AVIS DE RÉCEPTION	
	
Renvoyer à FRAB	
Mairie	
4 Place Simone Veil	
85150 ST JULIEN DES LANDES	
	
Présenté / Avisé le :	1 03 / 22
Distribué le :	04
Je soussigné(e) déclare être	
<input type="checkbox"/> Le destinataire	Signature (préciser le nom et l'ADM du destinataire)
<input type="checkbox"/> Le mandataire	
<input type="checkbox"/> CNI / permis de conduire	Signature facteur *
<input type="checkbox"/> Autre :	
<small>* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.</small>	



**SCI JEAN YOLE
M. GROLLIER Emmanuel
2 rue du Jaunay
85150 ST JULIEN DES LANDES**

A Saint Julien des Landes,
Le 03 Mars 2022.

Référence : 43-2022-CC

Objet : Mise à l'enquête publique de projets de déclassements du domaine public

Dossier suivi par : Céline CAILLAUD, Directrice des Services

Monsieur,

Par arrêté municipal en date du 18 février 2022, la commune de Saint Julien des Landes soumet aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir la voie communale non cadastrée au lieudit la « Saint-Hubert ».

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Saint Julien des Landes confirmera par délibération le déclassement du domaine public communal de cet espace en vue d'une cession à votre profit.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint Julien des Landes durant la période du lundi 14 mars 2022 à 9h00 au lundi 29 mars 2022 à 17h00. Monsieur Jean-Yves ALBERT, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 14 mars 2022 de 9h00 à 11h00 et le lundi 29 mars 2022 de 15h00 à 17h00.



Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Vos observations pourront être adressées par écrit avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le Commissaire enquêteur, Mairie de Saint Julien des Landes, 4 place Simone Veil 85150 Saint Julien des Landes ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@stjuliendeslandes.fr.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en être pris connaissance auprès de la mairie de Saint Julien des Landes et ce, pendant une durée d'un an.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Joël BRET





M. GROLLIER Jean-Yves
3 rue du Jaunay
85150 ST JULIEN DES LANDES

A Saint Julien des Landes,
Le 03 Mars 2022.

Référence : 43-2022-CC

Objet : Mise à l'enquête publique de projets de déclassements du domaine public

Dossier suivi par : Céline CAILLAUD, Directrice des Services

Monsieur,

Par arrêté municipal en date du 18 février 2022, la commune de Saint Julien des Landes soumet aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir le chemin communal non cadastrée au lieudit la « Guyonnière » longeant les parcelles A n°61 et A n°74 dont vous êtes propriétaire.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Saint Julien des Landes confirmera par délibération le déclassement du domaine public communal de cet espace en vue d'une cession au profit du Camping Village de la Guyonnière.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint Julien des Landes durant la période du lundi 14 mars 2022 à 9h00 au lundi 29 mars 2022 à 17h00. Monsieur Jean-Yves ALBERT, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 14 mars 2022 de 9h00 à 11h00 et le lundi 29 mars 2022 de 15h00 à 17h00.


Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Vos observations pourront être adressées par écrit avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le Commissaire enquêteur, Mairie de Saint Julien des Landes, 4 place Simone Veil 85150 Saint Julien des Landes ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@stjuliendeslandes.fr.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en être pris connaissance auprès de la mairie de Saint Julien des Landes et ce, pendant une durée d'un an.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Joël BRÉT



En provenance de :

**RECOMMANDE :
AVIS DE RECEPTION**
AR 1A 189 735 7389 6

LA POSTE
Numéro de l'AR :

FRAB

LA POSTE 39057A 07-03-22 FRANCE

Présent / Avisé le : 01/09/99
Distribué le : 1/09/99

Je soussigné(e) déclare être

Le destinataire
 Le mandataire

CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature (présenté(e) si mandataire)
Signature facteur *

4 Place Simone Veil
85150 St Julien des Landes

TM0066 / 72

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.



**CAMPING LE VILLAGE DE LA GUYONNIERE
M. JASPERS Thijs
1 La Guyonnière
85150 SAINT JULIEN DES LANDES**

A Saint Julien des Landes,
Le 03 Mars 2022.

Référence : 43-2022-CC

Objet : Mise à l'enquête publique de projets de déclassements du domaine public

Dossier suivi par : Céline CAILLAUD, Directrice des Services

Monsieur,

Par arrêté municipal en date du 18 février 2022, la commune de Saint Julien des Landes soumet aux formalités d'enquête publique le projet de déclassement du domaine public communal à savoir le chemin rural non cadastré au lieudit la « Guyonnière » traversant vos propriétés.

Au terme de l'enquête publique, le Conseil Municipal de Saint Julien des Landes confirmera par délibération le déclassement du domaine public communal de cet espace en vue d'une cession à votre profit.

Je vous adresse ce courrier afin de vous informer du déroulement de l'enquête publique de déclassement de ce dernier.

L'enquête publique se déroulera en mairie de Saint Julien des Landes durant la période du lundi 14 mars 2022 à 9h00 au lundi 29 mars 2022 à 17h00. Monsieur Jean-Yves ALBERT, désigné comme commissaire enquêteur, se tiendra à disposition du public pour recevoir les observations écrites et orales le lundi 14 mars 2022 de 9h00 à 11h00 et le lundi 29 mars 2022 de 15h00 à 17h00.


Pendant la durée de l'enquête, vous pourrez consulter le dossier du projet de déclassement et consigner vos observations sur les registres ouverts à cet effet, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie. Vos observations pourront être adressées par écrit avant la clôture de l'enquête, à Monsieur le Commissaire enquêteur, Mairie de Saint Julien des Landes, 4 place Simone Veil 85150 Saint Julien des Landes ou par voie électronique à l'adresse suivante : enquetepublique@stjuliendeslandes.fr.

A l'issue de l'enquête, le commissaire enquêteur rendra son rapport et ses conclusions. Il pourra en être pris connaissance auprès de la mairie de Saint Julien des Landes et ce, pendant une durée d'un an.

Vous souhaitant bonne réception de ces informations,

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Le Maire
Joël BRET



En provenance de :
~~Compagnie la Village la la sup...~~
~~1 la Compagnie~~
~~3 - Saint Julien des Landes~~

**RECOMMANDÉ :
AVIS DE RÉCEPTION**
AR 1A 189 735 7391 9

LA POSTE
Numéro de l'AR :

MAIRIE de St JULIEN-des-LANDES
Renvoyer à

07 MARS 2022
"ARRIVÉE"

FRAB

Présenté / Avisé le : 06/03/22
Distribué le : 06/03/22

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire

CNI / permis de conduire
 Autre :

Signature
(préciser le nom et le prénom du mandataire)

Signature facteur *

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

Mairie
4 Place Simone Weil
85150 St Julien des Landes

TM0066 / 72